

PACTE EN FAVEUR DE LA HAIE AGROFORESTERIE INTRA-PARCELLAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le **mardi 16 avril à 8h30**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 16 avril s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de Ronan LE DELEZIR.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. Ronan LE DÉLÉZIR	Président
Mme Anne GALLO	1 ^{ère} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	3 ^{ème} Vice-Président
M. Patrick CAMUS	4 ^{ème} Vice-Président
M. Pascal BARRET	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Gaëlle FAVENNEC	
Mme Sylvie SCULO	
M. Simon UZENAT	

Absents excusés :

M. Thierry **EVENO**
Mme Frédérique **GAUVAIN**

Procuration :

Mme Frédérique **GAUVAIN** donne procuration à Mme Marie Jo **LE BRETON**

Etaient également présents :

Mme Muriel **HASCOËT** (Directrice)
Mme Morgane **DALLIC** (Responsable du pôle Ressources, Médiation et Cultures)
Mme Sophie **GIRAUD** (Responsable du pôle Développement, Aménagement et Transitions)
Mme Héléna **TATARUCH** (Chargée de mission Patrimoine maritime).
Mme Marie **TAVENNEC** (Responsable administrative et financière).

PACTE EN FAVEUR DE LA HAIE AGROFORESTERIE INTRA-PARCELLAIRE

En 2021 et 2022, le plan France Relance mis en place par le Gouvernement a intégré le programme « Plantons des haies ». Celui-ci finançait des projets de plantation de haies et d'arbres dans des parcelles agricoles (agroforesterie intra-parcellaire) ainsi que l'accompagnement technique et administratif au montage de ces projets.

Le PNR a bénéficié d'un financement de 3600 € pour accompagner 3 agriculteurs en agroforesterie intra-parcellaire. 3 autres projets de ce type ont été accompagnés dans le cadre du Projet alimentaire territorial. Au total, les investissements réalisés sur le territoire grâce au programme « Plantons des haies » et accompagnés par le PNR représentent 65 500€ HT, versés directement aux agriculteurs.

Le PNR et la Chambre d'agriculture ont été les seules structures à proposer ces appuis aux agriculteurs.

Cette implication du Parc dans le développement de l'agroforesterie sur son territoire a participé à la mise en œuvre des projets inscrits dans son programme d'actions 2021-2023 :

- ⇒ 24.1 : *Développer un programme de changement de système et généraliser les pratiques de l'agroécologie*
- ⇒ 4.3 : *Coordonner le plan d'actions trame verte et bleue*

En effet, le Parc s'attache à développer des solutions fondées sur la nature, pour répondre aux objectifs d'adaptation au changement climatique et de reconquête de la biodiversité, par la création de corridors écologiques, agricoles notamment. Les pratiques agroécologiques et en particulier l'agroforesterie sont utiles à la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et de la stratégie TVB du Parc.

En septembre 2023, le Gouvernement a adopté le « Pacte en faveur de la haie », qui vise un objectif de gain net de 50 000 km de linéaire de haies d'ici 2030, dans la continuité du programme « Plantons des haies ». Les financements sont multipliés par 4 pour atteindre 110M€/an au niveau national. Au-delà de la haie, ce Pacte incite également à la plantation en agroforesterie intra-parcellaire.

En Bretagne, la DRAAF Bretagne flèche les financements vers l'agroforesterie intra-parcellaire. Les haies restent pour le moment financées par Breizh Bocage.

Le programme distingue deux volets :

- un volet « investissement » : financement de projets de plantation portés par les agriculteurs. L'appel à projet paraîtra en mai.
- un volet « accompagnement » : accompagnement et animation dans les territoires afin de susciter des projets de plantation, faciliter leur montage et leur réalisation et assurer leur

cohérence et leur pérennité. L'appel à projets doit paraître mi-avril, avec une date limite de dépôt des candidatures le 31 mai.

Les conditions du volet accompagnement sont les suivantes :

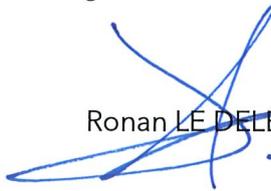
- Subvention à 80% des frais directs et indirects de personnel, ainsi que des prestations, dans la limite des 550 €/j.
- Accompagnement plafonné à 1500 €/exploitation et 20% du montant des investissements des projets accompagnés.
- Actions de sensibilisation générale et de communication prises en compte dans la limite de 10% des dépenses d'accompagnement.

Le Bureau du PNR est invité à se prononcer sur l'opportunité de répondre au volet « accompagnement technique des agriculteurs du Pacte en faveur de la haie », pour ce qui concerne l'agroforesterie intra-parcellaire.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, les membres du Bureau Syndical décident à l'unanimité d':

- **APPROUVER** la candidature du Parc au volet « accompagnement technique des agriculteurs » du « Pacte en faveur de la haie » pour ce qui concerne l'agroforesterie intra-parcellaire.
- **AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à ce programme.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc
Naturel Régional du Golfe du Morbihan,



Ronan LE DELEZIR